

telle hérésie. Ou vos professeurs sont compétents, ou ils ne le sont pas. Dans ce dernier cas, il est d'intérêt public de le savoir, et ce n'est pas vous, j'en suis sûr, qui le proclamerez. Si, au contraire, comme vous me l'affirmez et comme je me plais à le croire, vos professeurs sont dignes de la responsabilité que vous leur faites assumer, il me semble que ce serait un sujet d'orgueil pour votre institution et pour le clergé en général de bien faire constater au public la compétence de vos professeurs.

— Je n'envisage pas la question de la même façon, et pour plusieurs raisons.

— Lesquelles, s'il vous plaît ?

— D'abord, les ecclésiastiques ne peuvent pas se soumettre à des examens dirigés par des laïques.

— Qui vous a parlé de cela ? Il ne s'agit pas de nommer des examinateurs laïques. Le public est parfaitement disposé à accepter un bureau d'examineurs ecclésiastiques régulièrement nommé et intelligemment composé.

— Même les examinateurs ecclésiastiques ne seraient pas acceptables, à cause de certaines rivalités entre diverses maisons enseignantes.

— Mais on a l'intention de choisir ces examinateurs dans diverses communautés.

— En outre, ce serait nous imposer des déplacements et des frais considérables.

— Il n'y aurait ni déplacements ni frais, car les examinateurs iraient faire passer les examens dans les institutions mêmes, aux frais du gouvernement et en annonçant d'avance la date de leur visite.

— Et puis, vous savez, il y a des professeurs dont la timidité et le tempérament nerveux seraient une cause d'échec devant les examinateurs.

— Il me semble que ce sentiment de crainte est exagéré. Et d'ailleurs, les examinateurs auraient certainement des égards particuliers, qui rassureraient vite la nervosité temporaire des candidats dans de tels cas.

— Enfin, nous nous objectons aux examens proposés parce qu'ils ne nous conviennent pas.

— Eh bien ! monsieur le supérieur, je vois maintenant la véritable raison qui motive votre refus de compromettre avec le public sur une question dans laquelle il est le principal intéressé. C'est qu'en dehors de quelques professeurs compétents, vous avez, malgré vos dénégations, d'autres professeurs à qui vous confiez la tâche d'enseigner ce qu'ils ne savent pas et — ce qui est plus grave — ce qu'ils n'ont jamais pu apprendre eux-mêmes. Vous refusez parce que vous ne pouvez pas laisser voir au public que vous confiez souvent à des ignorants et à des parasites la tâche d'un enseignement pour lequel vous êtes payé. C'est-à-dire que vous n'êtes pas toujours en mesure de donner le retour stipulé pour la considération reçue.

Voilà le raisonnement qui s'impose en face du refus unanime des évêques d'accéder à la demande presque unanime des membres laïques du conseil de l'instruction publique.

Messieurs du clergé, prenez bien garde ! Autant la population catholique de cette province vous est dévouée, fidèle et sympathique dans toutes les questions de dogme et de discipline ecclésiastique, autant elle a droit, en retour, à votre considération dans toutes les questions où des intérêts politiques et matériels sont en jeu. Les classes dirigeantes sollicitent aujourd'hui dans l'éducation certaines réformes que vous pouvez

leur accorder facilement, tout en vous assurant un surcroît d'influence, de sympathie et d'affection parmi elles. Ce qu'elles demandent aujourd'hui, que vous pourriez leur accorder de bonne grâce et que vous leur refusez, elles l'exigeront demain, elles l'obtiendront avant longtemps, et se souviendront de la lutte qu'il leur aura fallu soutenir pour conquérir la plus élémentaire de toutes les libertés, celle qu'ont les pères de famille de faire instruire leurs enfants comme ils l'entendent.

J'ai accueilli avec plaisir la nomination de M. Chapais au conseil de l'instruction publique. Mais j'avoue que je suis surpris de voir le rédacteur du *Courrier du Canada* faire cause commune avec les évêques contre les laïques. Il doit avoir de fortes raisons pour agir de cette manière, et je serais heureux de lire, dans son journal, les causes qui l'ont déterminé à voter contre MM. Masson, Jetté, Archambeault et autres laïques du conseil.

L'école est faite pour l'enfant.

Le père seul a le droit de déterminer quelle éducation recevra son enfant.

Les laïques seuls ont des enfants, parmi les catholiques.

C'est donc à eux qu'il appartient de dire quel enseignement leur convient.

Pourtant, dans ce pays, le père a beau dire : "Je demande telle et telle réforme dans l'éducation," les professeurs, payés pour enseigner, refusent de se soumettre à cette demande si légitime.

C'est tout simplement révoltant.

La question des écoles du Manitoba fournit à M. Tarte un sujet d'exploitation politique dont je serais le dernier à le blâmer de se servir, s'il n'en abusait au point d'attaquer d'une manière regrettable le vénérable archevêque de Saint-Boniface. Je ne dis pas que ce dernier ait obtenu des chefs conservateurs la pleine mesure de justice à laquelle il a pu prétendre dans les diverses difficultés qu'il a rencontrées depuis que le Manitoba fait partie de la confédération. Il est certain aussi, quoi qu'en dise M. Tarte, que Mgr Taché n'a pas été mieux traité sous le régime libéral. Dans un pays mixte comme le nôtre, dont le gouvernement est administré par des hommes de races, de religions et de provinces différentes, les évêques catholiques et protestants doivent se contenter forcément de l'octroi des privilèges et des libertés dont il est possible au conseil privé de leur assurer l'exercice sans soulever les animosités et les protestations dangereuses de certaines sections du pays. Toute notre politique est faite de concessions mutuelles et, malgré les bonnes dispositions qui existent de part et d'autre entre les chefs conservateurs ou les chefs libéraux, il est souvent impossible au premier ministre de satisfaire les plus légitimes exigences. Pas plus que sir John Thompson, M. Laurier n'aurait fait justice aux demandes des catholiques du Manitoba.

Il est donc souverainement injuste d'accuser Mgr Taché d'avoir sacrifié les intérêts français et catholiques. Qu'aurait-il pu faire ? De l'éclat ? Une tempête politique dans la province de Québec ? Une guerre religieuse ? Nous aurions encore été les victimes, comme dans l'affaire Riel, comme dans la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Et pour avoir voulu inutilement résister à la force des choses, au seul béné-